



Paris le 12 mars 2024

A l'attention de : Anne Hidalgo, Maire de Paris ;
Olivia POLSKI, Maire Adjointe en charge
des personnels ;
Marie Villette, Secrétaire Générale de la
Mairie de Paris.
Hôtel de Ville
5 rue Lobau
75004 PARIS

Objet : Préavis de grève pour le mardi 19 mars 2024

Madame la Maire,
Madame la Maire Adjointe,
Madame la Secrétaire Générale,

Le comité des syndicats CGT ville de Paris dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de la ville de Paris et des administrations annexes pour la journée du mardi 19 mars 2024 à partir de 00H00, pouvant aller de 55 minutes (à partir du début ou fin de service à 24H00) et appelle l'ensemble des agents à cesser le travail pour exprimer leurs revendications en matière de rémunérations et de reconnaissance.

Le Comité des syndicats CGT condamne le choix de la politique d'austérité de ce gouvernement dont les effets sont dévastateurs pour les agents de la Fonction Publique.

En effet, 2024 ne peut pas être une année blanche pour les rémunérations des agents confrontés à la stagnation de leurs salaires depuis de nombreuses années et aux pertes de pouvoir d'achat face à l'inflation.

Les agents ne sont pas dans l'attente d'un quelconque « mérite » mais bien d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement et qui soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions.

C'est la raison pour laquelle le Comité des syndicats CGT ville de Paris s'associe au préavis de grève CGT Fonction Publique et porte les revendications nationales :

- **Pour le point d'indice à 6 euros ;**
- **Pour réaffirmer notre rejet de la loi dite de transformation de la fonction publique ;**
- **Contre le nouveau projet Guérini.**

Si ce préavis de grève porte sur les revendications nationales, il ne peut faire l'impasse sur les revendications portées par notre organisation syndicale CGT ville de Paris notamment dans le cadre des JOP 2024.

Madame la Maire, si le comité des syndicats CGT ville de Paris souhaite que cet événement sportif olympique se déroule dans les meilleures conditions tant pour les athlètes, qui, nous le rappelons ici, beaucoup d'entre eux ne sont pas des professionnels sportifs mais bien des salariés, que pour l'ensemble des visiteurs, nous vous rappelons que ce sont bien **tous les** agents de la ville de Paris qui permettent la préparation et l'organisation d'un tel événement.

En conséquence, le Comité des Syndicats CGT ville de Paris revendique :

- **qu'une prime exceptionnelle de 1 900 € soit attribuée à l'ensemble des agents titulaires et non titulaires,**
- **que cette prime exceptionnelle soit financée par la recette perçue au titre de la « taxe de séjour »,**
- **qu'un « plan de continuité d'activité » soit urgemment mis en place dans chacune des directions.**

Comme le précise la loi, le Comité CGT ville de Paris demande à être reçu.

Veillez agréer, Madame la Maire, Madame la Maire Adjointe et Madame la Secrétaire Générale, nos salutations syndicales.

Pour le Comité des Syndicats CGT ville de Paris
Le Coordinateur
Christophe FARINET